

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-4921

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transfert à la DGFIP de la gestion, du recouvrement et du contrôle de la plupart des taxes et produits relevant jusqu'alors de la DGDDI a été motivé par un unique objectif de réduction des coûts, engendrant divers dysfonctionnements (les douanes n'étant plus un guichet unique pour la taxation des entreprises importatrices).

Le risque de cette réforme est également d'affaiblir une direction de Bercy, sans renforcer l'autre.